



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Associations et mouvements

Question écrite n° 39025

Texte de la question

M Rene Beaumont attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge de la consommation et de la concurrence, sur l'inegalite existant entre deux organismes : l'Institut national de la consommation et l'Union federale des consommateurs destines tous deux a contribuer a l'information du consommateur. L'Institut national de la consommation et sa revue 50 millions de consommateurs recoivent 40 millions de francs de subvention et beneficent depuis 1984 d'un temps d'antenne de 15 minutes toutes les semaines. L'Union federale des consommateurs et sa revue Que choisir ? ne disposent que de subventions minimales et d'aucun creneau mediatique institutionnel. Considerant que cette difference de traitement est contraire a l'esprit liberal et de concurrence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre a l'UFC, organisation de consommateurs independante, de disposer des moyens d'expression necessaires a la promotion du mouvement consommateur en France.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39025

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : consommation et de la concurrence

Ministère attributaire : consommation et de la concurrence

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1501